

CÉRESTE



Luberon

Mairie de CÉRESTE
Alpes de Haute Provence

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du vendredi 10 juillet 2020 à 19h30 salle de la Gardette

Etaient présents: Gérard BAUMEL, Jean-Louis de BOISSEZON, Michel HAMEAU, Pierrette FRIMAS, Céline MALLEGOL, Jean-Marie WILLOCQ, Geneviève MAZUEL, Anne-Catherine KAUFFMANN, Serge NALET, Delphine ROQUES, Stéphane DURBEC et Laurence BIENBOIRE.

Madame Claire VOLTUCCI a donné procuration à Monsieur Serge NALET

La séance est ouverte à 19h30

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal
Désignation d'un secrétaire de séance

- Sénatoriales 2020 – désignation des délégués et des suppléants
- Règlement intérieur
- Délégations du conseil municipal consenties au Maire
- Commissions municipales obligatoires:
 - Commission d'appel d'offres
 - Commission de contrôle des listes électorales
- Délégués aux différents syndicats intercommunaux
- Désignation des délégués aux commissions de la Communauté de Communes du Pays d'Apt-Luberon
- Indemnités de fonction

Informations diverses

La séance est ouverte à 19h30.

Il est procédé à l'appel des membres présents: **14 membres présents.**

Le Compte-rendu du conseil municipal du 2 juillet 2020 est approuvé **à l'unanimité.**

Mme Geneviève MAZUEL est désignée comme secrétaire de séance.

1 – Elections sénatoriales 2020. Désignation des délégués et suppléants.

Les listes de candidats doivent être déposées en mairie avant le conseil municipal.

La majorité propose une liste de 6 noms, 3 titulaires et 3 suppléants. Aucune autre liste n'a été déposée.

Un bureau de vote est mis en place:

Mme M. Rodriguez est nommée secrétaire.

Les membres du bureau sont :

M. Hameau,
Mme P. Frimas,
Mme C. Mallegol,
Mme A-C. Kauffmann

Il est procédé à un vote à bulletin secret: **14 voix pour la liste de la majorité**, un élu de nationalité étrangère n'ayant pas le droit de vote pour ces élections.

Sont donc nommés: - titulaires: G. Baumel, P. Frimas, M. Hameau,
- suppléants: G. Mazuel, O.Orsini, D. Roques.

Autres points à l'ordre du jour : M. le Maire indique que la Sous-Préfecture a demandé de remettre au vote les points à l'ordre du jour du conseil municipal du 12 juin 2020 car les 3 jours francs de délai de convocation des membres n'ont pas été respectés.

2 – Règlement intérieur :

Le conseil municipal propose l'ajout d'un article concernant l'espace d'expression réservé à l'opposition dans La Gazette: **500 signes**, soit un cinquième de page A4.
Le nouveau règlement intérieur est adopté **à l'unanimité**.

3 – Délégations du conseil municipal consenties au Maire:

Les délégations avaient été consenties au Maire le 12 juin par 13 voix pour et 2 voix contre. M. Durbec remet en cause la somme de 100.000€ concernant la délégation N° 3.

Il est procédé au vote: les délégations sont accordées par **12 voix pour et 2 voix contre**.

4 – Commissions municipales obligatoires:

La composition de la **commission d'appel d'offres (CAO)** et celle de la **commission de contrôle électoral** sont mises au vote sans changement, (cf: compte rendu du 12 juin 2020).

Les propositions sont de nouveau adoptées **à l'unanimité**.

5 – Délégués aux différents syndicats intercommunaux:

Le vote du 12 juin 2020 est reconduit à l'unanimité.

6 – Désignation des délégués aux commissions de la CCPAL:

Le vote du 12 juin 2020 est reconduit à l'unanimité.

7 – Indemnités de Fonctions:

Le vote du 12 juin 2020 est reconduit à l'unanimité.

Informations diverses:

M. de Boissezon informe qu'il maintient sa commission municipale consultative sur le budget. Une première réunion aura lieu le jeudi 16 juillet à 16h en mairie, pour préparer le budget de fonctionnement.

M de Boissezon donne lecture d'un courrier reçu de la Région où le Président de la Région M Renaud MUSELIER rappelle que l'utilisation par la tête de liste « S'unir pour Cereste » du logo de la Région pour de la propagande électorale est tout a fait illégale et que cette utilisation porte atteinte aux droits de l'institution Régionale....

La séance est levée à 20h45.

La Secrétaire
Geneviève MAZUEL

Le Maire
Gérard BAUMEL

INFORMATION : Le procès-verbal de la réunion rédigé par le (ou la) secrétaire de séance désigné(e) par le conseil municipal en début de séance est consultable en Mairie.
--